

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Publié sur le site www.emargence.fr en application des dispositions de l'article R.823-21 du Code du commerce.

Exercice clos le 31 décembre 2022

PREAMBULE

Conformément à l'article R.823-21 du Code du commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entreprises offrant au public des titres financiers ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le présent document constitue le rapport de transparence publié par le groupe EMARGENCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PRESENTATION DU GROUPE EMARGENCE

Entités juridiques, organisation, gouvernance

Le groupe EMARGENCE est né du rapprochement de plusieurs cabinets et trouve son origine en 1967.

Le groupe est constitué de plusieurs entités détenues par la holding du groupe « EMARGENCE », elle-même détenue par quatre associés fondateurs.

Au 31/12/2022, le groupe compte huit associés :

- Mr Frédéric GOUVET ;
- Mr Eric HAINAUT ;
- Mr Stéphane MARIETTE ;
- Mr Julien TOKARZ ;
- Mr Yann-Eric PULM ;
- Mme Affoussata DIARRA ;
- Mme Laetitia JAENNIN-NALTET ;
- Mme Perrine FLEURY.

Les cinq premiers associés sont Experts-Comptables et Commissaires aux comptes et les trois derniers Experts-Comptables.

Les mandats de commissariat aux comptes sont détenus par les entités suivantes :

- **SAS EMARGENCE AUDIT**, détenue à 90% par la société Holding EMARGENCE et 10% par Yann-Eric PULM depuis février 2017.
- **SARL FIABILITY**, détenue à 100% par la société Holding EMARGENCE.
- **SARL EMARGENCE EXPERTS**, détenue à 99,80% par la société Holding EMARGENCE, 0,1% par Affoussata DIARRA depuis février 2019 et 0,1% par Perrine FLEURY depuis décembre 2019.

L'objectif à terme est que, tous les mandats de commissariat aux comptes soient détenus par l'entité EMARGENCE AUDIT. Plus précisément, les mandats détenus par EMARGENCE EXPERTS sont en cours de transfert sur EMARGENCE AUDIT à l'occasion de chaque AGOA.

Le siège social est situé au 141, avenue de Wagram 75017 Paris.

La société est inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et sur la liste des Commissaires aux comptes de la cour d'appel de Paris.

Les informations juridiques relatives à ces trois entités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, y compris en ce qui concerne les changements de dénominations sociales intervenues :

| Dénomination sociale | Ancienne Dénomination | Forme juridique | Capital social | RCS | Métiers principaux |
|-----------------------------|---|-----------------|----------------|----------------------|--|
| EMARGENCE AUDIT | GL CONTROLES ET COMMISSARIAT "GLCC " (<i>changement le 30.10.2013</i>) | SAS | 56 000 € | Paris 338 339 872 | Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes |
| EMAGENCE EXPERTS | Groupe International Fiduciaire pour l'Expertise comptable et le Commissariat aux comptes « GIFEC » SECAM SEJ EXPERT CFCI AXIOM Conseil CFCI | SARL | 3 093 450 € | Paris 672 008 729 | Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes |
| FIABILITY | | SARL | 55 000 € | Paris 485 880 442 | Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes |

RESEAU & GOUVERNANCE

Le Groupe EMARGENCE est organisé autour de neuf pôles, dont la gouvernance est assurée par un associé référent :

- Expertise-comptable, associé référent Julien TOKARZ,
- Payes et Ressources Humaines, associé référent Stéphane MARIETTE,
- Audit, associé référent Frédéric GOUVET,
- Juridique, associé référent Julien TOKARZ,
- Patrimoine, associé référent Julien TOKARZ,
- Culture et Média, associé référent Eric HAINAUT,
- Conseil Assurances, associé référent Frédéric GOUVET,
- Courtage, associé référent Stéphane MARIETTE,
- IT, associé référent Frédéric GOUVET.

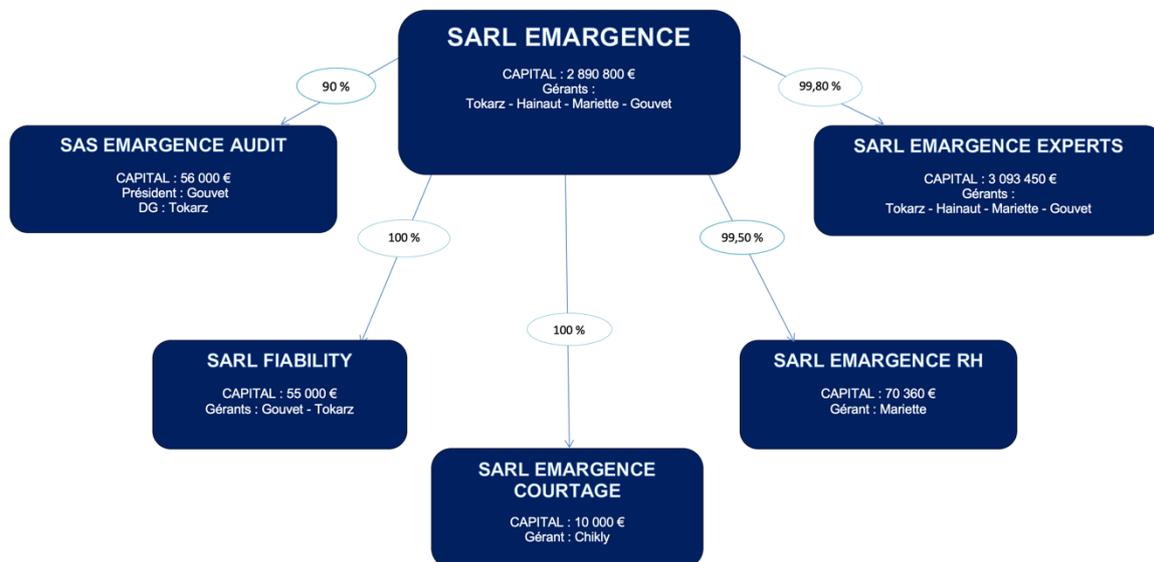
Des COMEX se tiennent mensuellement afin de permettre aux associés de définir les objectifs du groupe, d'élaborer les stratégies pour y parvenir et d'assurer leur suivi. Participent aux COMEX tous les associés, quel que soit leur statut « fondateur » ou « métier ».

Chaque activité est logée dans une filiale « métier », à quelques exceptions près concernant le commissariat aux comptes, comme expliqué supra.

C'est ainsi que :

- Le commissariat aux comptes est exercé essentiellement dans la filiale EMARGENCE AUDIT,
- L'expertise-comptable (incluant culture et média), le juridique et la gestion de patrimoine dans EMARGENCE EXPERTS,
- La paye et RH, dans EMARGENCE RH,
- Le courtage, dans EMARGENCE COURTAGE,
- Le conseil auprès des sociétés d'assurance et l'IT, dans FIABILITY (nom commercial EMARGENCE CONSEIL ASSURANCE).

L'organigramme du groupe au 31/12/2022 présente les détentions et les organes de direction :



GESTION DES RISQUES DU GROUPE

Ethique et procédures d'indépendance au sein du Groupe EMARGENCE

INDEPENDANCE

Chaque année, une déclaration d'engagement d'indépendance est signée par l'ensemble des associés et des collaborateurs. Cette déclaration rappelle les principaux termes du Code de déontologie de la profession du Commissaire aux comptes. La déclaration est signée par les associés (questionnaire distinct pour chaque mandat) et les collaborateurs qui confirment avoir pris connaissance de la liste des clients, jointe à cette déclaration.

La déclaration est également soumise à tout nouveau collaborateur ou stagiaire.

Il faut savoir que les contrats de travail des collaborateurs contiennent tous une clause spécifique concernant l'indépendance.

ACCEPTATION D'UNE MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Toute proposition de mission de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée.

L'associé pressenti pour être le signataire du dossier doit :

- Collecter les informations pertinentes sur l'entité ;
- Vérifier l'absence de situation de conflits d'intérêts ;
- Vérifier l'absence de liens personnels, financiers et professionnels ;
- Le cas échéant, analyser la nature des missions réalisées antérieurement pour l'entité intéressée (ou pour l'entité qui la contrôle ou qui est contrôlée par elle) ;
- Prendre contact avec le prédécesseur conformément aux dispositions du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;
- Avertir l'AMF ou l'ACPR, le cas échéant.

Cette démarche est matérialisée par l'établissement via un questionnaire d'acceptation de mission.

ROTATION

Pour les mandats dits EIP et AGP, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L.822-14 du Code de commerce.

SECRET PROFESSIONNEL

Le contrat de travail des collaborateurs contient une clause spécifique concernant le secret professionnel. Les règles en matière de secret professionnel sont rappelées régulièrement aux collaborateurs lors des réunions internes d'information technique.

Procédure qualité de nos missions

SUPERVISION

Les associés/directeurs de mission revoient l'ensemble des travaux des collaborateurs.

Les signataires interviennent de manière permanente sur les missions notamment dans l'élaboration et la validation des plans de mission, la résolution de problèmes complexes, la relation clientèle, les notes et réunions de synthèse ainsi que la rédaction des rapports.

REVUE INDEPENDANTE

Une procédure de revue indépendante (en amont, lors de l'établissement du plan de mission et en aval, afin de s'assurer de la conformité du traitement du dossier) est mise en place chaque année pour tous les dossiers EIP. Pour les autres mandats, la revue indépendante est optionnelle, sur décision des associés.

DATE DU DERNIER CONTROLE QUALITE

Le dernier contrôle qualité périodique mentionné au b) d l'article L. 821-7 du code de commerce (contrôle Haut Conseil du Commissariat aux Comptes / Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes) dont a bénéficié le Groupe a été réalisé en novembre 2022.

CLIENTS

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires facturés par le Cabinet au titre de missions d'audit légal se sont élevés à **1.73 M€ HT** (certification, prestations et autres). Sont également présentés les honoraires facturés par FIABILITY et EMARGENCE EXPERTS (conseil et expertise comptable).

| Par activité / En K€ (Exercice 31.12.2022) | Cabinets | | | TOTAL |
|---|--------------------|------------|----------------------|---------------|
| | EMARGENCE AUDIT | FI ABILITY | EMARGENCE EXPERTS | |
| Certification des comptes | 1 605 | NA | NA | 1 605 |
| - dont EIP | 214 | NA | NA | 214 |
| Prestations (ex SACC) | 44 | NA | NA | 44 |
| - dont EIP | 0 | NA | NA | 0 |
| Missions Exceptionnelles | 84 | NA | NA | 84 |
| Missions de conseil et d'EC | NA | 847 | 7 595 | 8 442 |
| TOTAL | 1 733 | 847 | 7 595 | 10 175 |

Liste des entités dites EIP

| Entité | Dernier Exercice audité | Typologie | Commissaire aux comptes Titulaire |
|--|----------------------------|---|--------------------------------------|
| GROUPE JAJ | 31/03/2022 | Société dont les titres de capital sont émis sur le marché EUROLIST d'EURONEXT, Compartiment C. | EMARGENCE AUDIT |
| Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH) | 31/12/2021 | Mutuelle Livre II | EMARGENCE AUDIT |

| | | | |
|------------------|------------|------------------------|-----------------|
| UNMI | 31/12/2021 | Mutuelle Livre II | EMARGENCE AUDIT |
| UNMI Mut' | 31/12/2021 | Mutuelle Livre II | EMARGENCE AUDIT |
| MILA | 31/12/2021 | Entreprise d'assurance | EMARGENCE AUDIT |

RESSOURCES HUMAINES

COLLABORATEURS

Le tableau ci-après présente l'effectif présent au 31/12/2022 intervenant à temps plein ou partiel sur le métier de l'audit au sein d'EMARGENCE :

| Structure | 100% Audit (Légal et contractuel) | Audit et EC |
|-------------------|--|-------------------------------|
| EMARGENCE AUDIT | RBH / ABA / PDO PHE / LLA LMU / FDG CCH (salariés) YEP (associé) | FGO / JTO / ADI (associés) |
| FIABILITY | | |
| EMARGENCE EXPERTS | | |

Précision :

Yann-Éric PULM (YEP) : Associé Expert-Comptable et Commissaire aux comptes

Rihen BEN-HASSEN (RBH) : DEC + certificat Audit et Conseil et SI en cours

André BAYOU (ABA) : Master 2 CCA + DSCG + DEC en cours + certificat Audit et Conseil et SI en cours

Pedro DE OLIVEIRA (PDO) : Master 2 CCA + DSCG en cours + DU Audit et Conseil et SI en cours

Pauline HIRONDELLE (PHE) : Master 2 CCA + DSCG + stagiaire OEC

Lisa LAMY (LLA) : Master 1 Droit des Affaires, MBA Audit Comptabilité Gestion

Lucile MOREAU (LMU) : Master 2 CCA + DSCG en cours + stagiaire OEC

Fatou DIENG (FDG) : Master 2 Expertise Audit et Contrôle

Christelle CHESNEAU (CCH) : DSCG en cours (en alternance)

Affoussata DIARRA (ADI) : Associée Expert-Comptable

ASSOCIES

Le Groupe EMARGENCE compte quatre associés fondateurs :

- Mr Frédéric GOUVET ;
- Mr Éric HAINAUT ;

- Mr Stéphane MARIETTE ;
- Mr Julien TOKARZ.

Les quatre associés sont Experts-Comptables et Commissaires aux comptes.

BASE DE REMUNERATION DES ASSOCIES FONDATEURS

La rémunération globale des associés est fixe, actualisée chaque année comme l'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe EMARGENCE, en fonction du niveau, de l'ancienneté et des responsabilités exercées. La rémunération des associés fondateurs est égalitaire et n'est pas liée à la rentabilité des pôles ou des dossiers.

FORMATION CONTINUE

Les associés du groupe EMARGENCE ont toujours accordé une place importante à la formation, afin de maintenir un haut niveau de technicité nécessité par la variété de nos missions et la diversité des domaines d'intervention de nos clients.

Un plan de formation des associés et collaborateurs est déterminé chaque année après l'entretien individuel dont un des objectifs est d'évaluer les collaborateurs sur le plan de leurs performances, du respect des normes professionnelles et des règles déontologiques.

Les formations dispensées à nos équipes sont internes et externes.

DECLARATION DE LA DIRECTION

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du Code de commerce, que :

- Le contrôle qualité mis en place au sein de notre cabinet, tel que décrit ci-avant, vise à permettre une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- Des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- Les associés respectent les obligations des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Fait à PARIS, le 13 février 2023

Julien TOKARZ, 
Julien TOKARZ (13 févr. 2023 13:15 GMT+1)

Frederic GOUVET, 

Stéphane MARIETTE, 
stephane mariette (13 févr. 2023 14:18 GMT+1)

Éric HAINAUT, 
Eric Hainaut (13 févr. 2023 13:20 GMT+1)

Yann-Éric PULM, 

Affoussata DIARRA, 
Affoussata Diarra (16 févr. 2023 15:34 GMT+1)

Perrine FLEURY, 
Perrine FLEURY (13 févr. 2023 14:23 GMT+1)

Laetitia JEANNIN-NALTET. 
Laetitia JEANNIN-NALTET (13 févr. 2023 14:57 GMT+1)

RAPPORT DE TRANSPARENCE GROUPE EMARGENCE 2022

Rapport d'audit final

2023-02-16

| | |
|---------------------|---|
| Créé le : | 2023-02-13 |
| De : | Yann-Eric PULM (y.pulm@emargence.fr) |
| État : | Signés |
| ID de transaction : | CBJCHBCAABAAEw4razg4gl-fhO5aNVCZ7UPzizvWfpd |

Historique « RAPPORT DE TRANSPARENCE GROUPE EMARGENCE 2022 »

-  Document créé par Yann-Eric PULM (y.pulm@emargence.fr)
2023-02-13 - 11:28:32 GMT - Adresse IP : 80.13.169.137
-  Document signé électroniquement par Yann-Eric PULM (y.pulm@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 11:30:50 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 80.13.169.137
-  Document envoyé par courrier électronique à Frederic Gouvet (f.gouvet@emargence.fr) pour signature
2023-02-13 - 11:30:51 GMT
-  Courrier électronique consulté par Frederic Gouvet (f.gouvet@emargence.fr)
2023-02-13 - 11:53:57 GMT - Adresse IP : 66.249.93.79
-  Document signé électroniquement par Frederic Gouvet (f.gouvet@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 11:55:47 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 80.13.169.137
-  Document envoyé par courrier électronique à Julien TOKARZ (j.tokarz@emargence.fr) pour signature
2023-02-13 - 11:57:38 GMT
-  Courrier électronique consulté par Julien TOKARZ (j.tokarz@emargence.fr)
2023-02-13 - 12:14:59 GMT - Adresse IP : 66.249.93.79
-  Document signé électroniquement par Julien TOKARZ (j.tokarz@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 12:15:19 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 37.169.175.243
-  Document envoyé par courrier électronique à e.hainaut@emargence.fr pour signature
2023-02-13 - 12:15:21 GMT
-  Courrier électronique consulté par e.hainaut@emargence.fr
2023-02-13 - 12:17:41 GMT - Adresse IP : 104.28.54.18

-  Le signataire e.hainaut@emargence.fr a saisi ce nom lors de la signature en tant que Eric Hainaut
2023-02-13 - 12:20:46 GMT- Adresse IP : 80.13.169.137
-  Document signé électroniquement par Eric Hainaut (e.hainaut@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 12:20:48 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 80.13.169.137
-  Document envoyé par courrier électronique à stephane mariette (s.mariette@emargence.fr) pour signature
2023-02-13 - 12:20:50 GMT
-  Courrier électronique consulté par stephane mariette (s.mariette@emargence.fr)
2023-02-13 - 12:20:54 GMT- Adresse IP : 66.249.93.77
-  Document signé électroniquement par stephane mariette (s.mariette@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 13:18:46 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 93.23.14.176
-  Document envoyé par courrier électronique à p.fleury@emargence.fr pour signature
2023-02-13 - 13:18:48 GMT
-  Courrier électronique consulté par p.fleury@emargence.fr
2023-02-13 - 13:20:09 GMT- Adresse IP : 66.249.93.79
-  Le signataire p.fleury@emargence.fr a saisi ce nom lors de la signature en tant que Perrine FLEURY
2023-02-13 - 13:23:18 GMT- Adresse IP : 185.168.191.253
-  Document signé électroniquement par Perrine FLEURY (p.fleury@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 13:23:20 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 185.168.191.253
-  Document envoyé par courrier électronique à l.jeannin-naltet@emargence.fr pour signature
2023-02-13 - 13:23:22 GMT
-  Courrier électronique consulté par l.jeannin-naltet@emargence.fr
2023-02-13 - 13:56:42 GMT- Adresse IP : 185.168.191.253
-  Le signataire l.jeannin-naltet@emargence.fr a saisi ce nom lors de la signature en tant que Laëtitia JEANNIN-NALTET
2023-02-13 - 13:57:27 GMT- Adresse IP : 185.168.191.253
-  Document signé électroniquement par Laëtitia JEANNIN-NALTET (l.jeannin-naltet@emargence.fr)
Date de signature : 2023-02-13 - 13:57:29 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 185.168.191.253
-  Document envoyé par courrier électronique à Affoussata Diarra (a.diarra@emargence.fr) pour signature
2023-02-13 - 13:57:32 GMT
-  Courrier électronique consulté par Affoussata Diarra (a.diarra@emargence.fr)
2023-02-16 - 14:34:31 GMT- Adresse IP : 66.249.93.72

 Document signé électroniquement par Affoussata Diarra (a.diarra@emargence.fr)

Date de signature : 2023-02-16 - 14:34:51 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 185.168.191.253

 Accord terminé

2023-02-16 - 14:34:51 GMT